RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2024-12**	**Objet : Salon du livre jeunesse** **Convention de prêt de l'exposition d'originaux par ABC MELODY**

Date de la convocation : 25/01/2024
Nombre de conseillers en exercice : 23
Secrétaire de séance : Catherine BONY, conseillère municipale
Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
	Françoise BAILLY	Jean-Noël CHAPPUIS
	Christophe BRUNET	Patrick MARTEAU
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
Arthur SWORTFIGUER		
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
	Claudie NUNES	Isabelle JALLAIS-GUILLET
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
Violaine COROLLER		
Jamal IDZIM		
Matthieu LACOTTE		
Patrice COUVRAT		
Sylvie FAILLAUFAIX		
Caroline BARBOSA-BRINET		

Madame Isabelle JALLAIS-GUILLET, maire-adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal l'organisation par la commune du salon du livre jeunesse « Délires de Lire » prévu du 12 au 14 avril 2024 et précise que l'exposition d'originaux de Nico et Ouistiti par Anna Català est mise à disposition par la maison d'édition ABC Melody située à Paris (75016).

La maison d'édition ABC Melody s'engage à fournir et à mettre à disposition de la mairie, à titre gracieux, un ensemble de 13 originaux noir et blanc, 15 reproductions couleur, 28 encadrements et 1 cantine en métal de l'illustratrice Anna Català. Cette mise à disposition sera accordée pour une durée de **3 mois, du 01 février au 30 avril 2024** afin de procéder à la récupération et au retour des originaux :

- cheminement des œuvres jusqu'au premier lieu d'exposition (02 février 2024) : l'hôte Bureau, 2 bis rue Pierre de Blois, 41000 Blois - Exposition du 02 au 23 février 2024

- cheminement des œuvres jusqu'au second lieu d'exposition (27 février 2024) : médiathèque de Mont-Près-Chambord, 20 rue des écoles, 41250 Mont-Près-Chambord – Exposition du 27 février au 20 mars 2024

- cheminement des œuvres jusqu'au troisième lieu d'exposition (23 mars 2024) : bibliothèque Abbé-Grégoire, 4-6 place Jean-Jaurès, 41000 Blois – Exposition du 23 mars au 10 avril 2024

- cheminement des œuvres jusqu'au quatrième lieu d'exposition (12 avril 2024) : Cap'Ados au sein du salon du livre jeunesse Délires de Lire, 8 place 1945, 41350 Saint-Gervais-la-Forêt – Exposition du 12 au 14 avril 2024

A compter de la date de remise à disposition des œuvres et jusqu'à la date de la fin de l'exposition et de restitution des œuvres, la totalité des originaux prêtés par la maison d'édition sera garantie par un contrat d'assurance multirisque auprès de la compagnie d'assurance de la mairie garantissant le remboursement de toute planche ou dessin détérioré ou disparu.

La mairie s'engage à prévoir le matériel nécessaire pour protéger et transporter les œuvres prêtées.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20240131-DEL12-2024-DE
Date de réception préfecture : 31/01/2024

Afin de contractualiser cet engagement, Madame Isabelle JALLAIS-GUILLET propose la signature d'une convention de prêt pour l'exposition d'œuvres originales selon le modèle ci-joint.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal

- ***Approuve les termes de la convention de prêt pour le salon du livre jeunesse joint en annexe entre la commune de Saint-Gervais-la-Forêt et la maison d'édition ABC Melody***
- ***Autorise Monsieur le maire à signer le contrat ainsi que toutes pièces afférentes***

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 31/01/2024
Publié le 31/01/2024

MAIRIE de ST-GERVAIS-LA-FORET (41)

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 30/01/2024
Le maire,
Jean-Noël CHAPPUIS

le secrétaire de séance,
Catherine BONY

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20240131-DEL12-2024-DE
Date de réception préfecture : 31/01/2024